

A RIPRESA
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : Immeuble Bassi, RT 10,
20145 SARI SOLENZARA
839 775 426 RCS AJACCIO

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 14 avril,
A 18 heures,

Les associés de la Société A RIPRESA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, Immeuble Bassi, RT 10, 20145 SARI SOLENZARA, sur convocation faite par lettre adressée le 24 mars 2025 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Paulu, Francescu BEAUMONT-BURESI, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jean-Marc DOMARCHI est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PPBB

JND

ORDRE DU JOUR

- Ratification du mode de convocation,
- Lecture du rapport du Président,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification de l'objet social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés déclarent ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la présidence pour la présente Assemblée Générale et, en conséquence, renoncent, en tant que de besoin, à se prévaloir de toutes nullités qui pourraient en résulter.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'objet social qui devient : débit de boissons et spiritueux, licence IV.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

"débit de boissons et spiritueux, licence IV"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

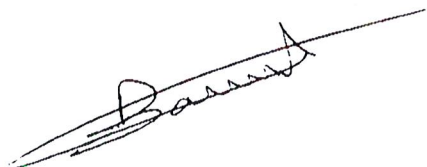
PF BB

JHD

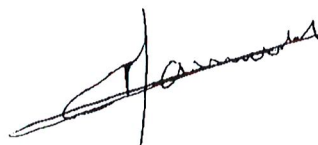
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Paulu, Francescu BEAUMONT-BURESI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paulu, Francescu', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Marc DOMARCHI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Marc Domarchi', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.